



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-081 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC RTE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE SUR LES PARCELLES AK 0266, LE LANDAS, ET ZV 0298, LE BAS DE COËT-ROZIC

Le six juillet deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi trente juin deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Arnel MOYON - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAudeau
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Maddy SAVALLE)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAudeau)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absente :

Mme Lætitia GUTH

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

M. Stéphane MÉREL, 6^{ème} Adjoint délégué au Cadre de vie et aux bâtiments

Dans le cadre du renouvellement de la liaison électrique aérienne à 225 000 volts Cordemais / Pont-Château, il est proposé de conclure une convention de servitude avec RTE Réseau de transport d'électricité sur les parcelles AK 0266, le Landas, et ZV 0298, le Bas de Coët-Rozic, propriétés de la Commune.

Cette convention permet à RTE d'établir à demeure 2 supports pour conducteurs aériens, et liaisons de télé-information liées à l'exploitation de l'ouvrage électrique, au-dessus desdites parcelles.

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20220706-2022-081-DE
Date de transmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

La Commune conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander, pour quelque motif que ce soit, l'enlèvement ou la modification de la ligne électrique. Elle s'engage en outre à ne faire aucune plantation, aucune culture et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages ou à la sécurité.

A titre de compensation, la Commune percevra une indemnité forfaitaire et définitive de 150€.

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, bâtiments en date du 21 juin 2022 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude sur les parcelles AK 0266, le Landas, et ZV 0298, le Bas de Coët-Rozic, à Pont-Château, conclue avec RTE Réseau de transport d'électricité et annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 31/07/2022
- De la publication ou notification le : 07/07/2022

Pièce annexe : Projet de convention de servitude avec RTE Réseau de transport d'électricité sur les parcelles AK 0266, le Landas, et ZV 0298, le Bas de Coët-Rozic – Plan de situation – Plans parcellaires